



Montréal 



ÉCRIVAIN.E EN RÉSIDENCE

Bibliothèque d'Ahuntsic

**Soutien pour
les artistes individuel.les**

**Présentation du programme
2020-2021**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM), en partenariat avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) et la Direction des Bibliothèques de Montréal, offrira une résidence d'écrivain.e qui se tiendra à la Bibliothèque d'Ahuntsic pendant une période de six (6) mois entre avril et novembre 2021.

1. Objectifs du programme

La résidence d'écrivain.e offerte à la Bibliothèque d'Ahuntsic est une résidence de création qui s'accompagne d'un projet de médiation culturelle¹. Elle a été développée en fonction des objectifs suivants :

1. Permettre à un.e écrivain.e, qui habite Montréal, de prendre contact avec « le » et/ou « son » public du quartier et de la bibliothèque participante tout en :
 - 1.1. réalisant un projet artistique de concert avec les gens de la communauté du quartier ;
 - 1.2. poursuivant son propre travail de création grâce à la rémunération qu'il recevra pour cette résidence.
2. Familiariser le public en général avec le travail de l'écrivain.e, le travail de création donc, de même que toutes les dimensions plus prosaïques qui peuvent s'y rattacher : bourses, recherches, contrats d'édition, etc.
3. Mettre un.e écrivain.e au service de la population.

2. Description du programme

La résidence s'étale sur six (6) mois entre avril et novembre 2021. Cette période est apparue comme étant minimale aux instigateurs de ce projet pour que l'écrivain.e imprègne les lieux et s'imprègne des lieux, pour qu'il/elle devienne en quelque sorte le « fantôme » de la bibliothèque. L'écrivain.e qui occupera cette résidence se rend disponible vingt-cinq (25) heures par semaine dont dix (10) doivent être faites à la bibliothèque de l'arrondissement, si possible dans un espace qu'on aura aménagé pour lui/elle. La bibliothèque étant ouverte durant les week-ends, l'horaire de l'écrivain.e peut être extrêmement flexible et il/elle devra assurer une présence, sinon permanente, tout au moins périodique durant lesdits week-ends.

L'écrivain.e qui s'engage dans ce projet ne dispose donc pas de tout son temps pour travailler à sa propre production. Par ailleurs, il/elle peut consacrer quinze (15) heures par semaine pour travailler en privé sur ses propres projets. Idéalement, la bibliothèque

¹ Si les activités de l'écrivain.e peuvent varier selon ses compétences et ses intérêts, il/elle ne peut cependant pas se désister du projet de médiation culturelle qu'il/elle doit élaborer avec et dans la communauté de l'arrondissement. C'est d'ailleurs principalement en fonction de la pertinence des projets qu'ils soumettront que les candidats seront évalués. Il s'agit donc d'une résidence d'artiste où l'écrivain.e peut s'inspirer de cette communauté, mais doit aussi lui redonner. De même, l'écrivain.e pourrait également travailler à des projets avec des artistes d'autres disciplines selon ses affinités et les budgets qui pourraient être mis à sa disposition.

mettra donc également un espace privé à la disposition de l'écrivain.e pour ce nombre d'heures, de manière à ce que ce.tte dernier.e puisse aller y travailler, s'il/elle le désire, l'écrivain.e pouvant aussi remplir ces heures en les travaillant de son lieu de domicile.

3. Enjeu sanitaire lié à la COVID-19

L'écrivain.e doit tenir compte d'un l'enjeu sanitaire : la pandémie de la COVID-19 pourrait se poursuivre en 2021 en limitant les activités de la Bibliothèque et les contacts avec les usagers. Les projets devront obligatoirement respecter les [directives de distanciation sociale](#) ainsi que les [mesures sanitaires émises par nos gouvernements](#) qui seront alors en vigueur. En ce sens, le projet de médiation culturelle soumis doit donc pouvoir être adapté pour un déploiement sur Internet, en tout ou en partie. Le CAM et l'UNEQ invitent aussi l'écrivain.e à explorer les activités « hors les murs » de la bibliothèque, en plein air ou dans des environnements dégagés qui favorisent la distanciation sociale.

L'écrivain.e pourra toujours selon ses compétences, intérêts et habiletés, donner des conférences englobant toutes les dimensions de son travail artistique, et ce, en s'adressant à différents publics. Pour ce faire, sa résidence pourra compter sur l'appui et l'expertise du personnel des bibliothèques et profiter des possibilités offertes par les programmes d'animation déjà en place. L'écrivain.e pourrait aussi faire du « coaching », du parrainage de création, ou encore mettre sa plume au service de ses concitoyens.

4. Aide financière accordée

La bourse que recevra l'écrivain.e est de 15 000 \$, le CAM fournissant 10 000 \$ et la bibliothèque participante fournissant les 5 000 \$ qui complètent la bourse.

5. Critères d'admissibilité

Tout.e écrivain.e qui veut soumettre sa candidature à cette résidence doit répondre aux exigences suivantes :

- être un.e écrivain.e professionnel.le, soit avoir publié au moins un livre (peu importe le genre, incluant la bande dessinée) ;
- être domicilié.e sur l'Île de Montréal.

6. Appel de candidatures

Tout.e écrivain.e qui désire soumettre sa candidature pour la résidence de la Bibliothèque d'Ahuntsic devra faire parvenir le résumé de son projet accompagné d'un *curriculum vitae*. Il pourra également inclure à sa demande d'autres documents qu'il jugerait pertinents : dossier de presse, principales réalisations en rapport avec le projet de médiation culturelle présenté, lettres d'appui, etc.

Les écrivain.es pourront déposer leur candidature pour la résidence entre le 5 novembre et le 18 décembre 2020. Les candidatures devront être acheminées à l'adresse électronique suivante : jsmarsan@uneq.qc.ca.

7. Évaluation des demandes

Les demandes seront évaluées par un jury composé d'un.e représentant.e du CAM, de l'UNEQ et de la Bibliothèque d'Ahuntsic, en tenant compte des objectifs du programme et des critères d'analyse suivants :

- la qualité artistique et didactique du projet de médiation culturelle présenté ainsi que son originalité ;
- l'apport à la communauté de l'arrondissement ;
- la capacité de l'écrivain de mener à terme son projet.

Le nom de l'écrivain.e lauréat.e sera dévoilé par l'UNEQ au courant du mois de janvier 2021.

8. Obligations de l'écrivain.e

L'écrivain.e qui occupera la résidence devra rédiger un rapport succinct de son expérience dans les 30 jours suivant la fin de sa résidence. De même, les responsables de ce projet lui demanderont également de collaborer à leur processus d'évaluation de l'expérience.

9. Renseignements

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Jean-Sébastien Marsan
Adjoint à la direction générale et directeur des communications
Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
3492, avenue Laval
Montréal (Québec) H2X 3C8
514 849-8540 poste 225 | jsmarsan@uneq.qc.ca